

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial pour l'opération Savoisienne Habitat les Chorégies à Bassens

• date de convocation le 31 octobre 2025 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune

Marc Fleury

Aillon-le-Vieux

Vincent Miguet

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Danièle Goddard

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

James Hallay - Josette Rémy

Chambéry

Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar

Cognin

Corinne Charles

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Vincent Boulnois

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Jacques Henriot

Sainte-Reine

Philippe Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Philippe Marin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 3

Pascal Ginollin - Marcel Ferrari - Thierry Tournier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Alain Caraco à Pierre Brun - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Christelle Favetta-Sieyes à Christophe Pierretton - de Sandra Ferrari à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Franck Morat à Corinne Charles - de Raphaële Mouric à Cécile Trahand - de Gaëtan Pauchet à Farid Rezzak - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Aloïs Chassot - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Philippe Vuillermet à Florence Bourgeois

• conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Philippe Cordier - Céline Gendron - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Damien Regairaz - Sara Rotelli - Walter Sartori

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 06 novembre 2025

délibération n° 199-25 C

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial pour l'opération Savoisienne Habitat les Chorégies à Bassens**

Thierry Repentin en l'absence de Gaëtan Pauchet, conseiller délégué chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que la Communauté d'agglomération est seule compétente sur son périmètre dans la conclusion de conventions de projet urbain partenarial (PUP).

La société Savoisienne Habitat projette de réaliser un immeuble collectif de 18 logements dont 12 en accession sociale et 6 en locatif social, pour une surface de plancher d'environ 1 594 m² sur la commune de Bassens.

Des ajustements ayant été apportés au programme d'équipements publics, il est proposé de conclure un avenant n°1 à la convention de projet urbain partenarial qui porte sur la mise à jour du coût du programme d'équipements publics :

Equipements créés	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT des études et travaux
Création d'un groupe scolaire avec augmentation de la capacité totale d'accueil de la commune de 65 enfants	Commune de Bassens	7 500 000 €
Réalisation d'un verger partagé	Commune de Bassens	50 800 €
Réalisation de la voie nouvelle dite « route de la Ferme »	Commune de Bassens	653 000 €
Réalisation d'un bassin de rétention	Communauté d'agglomération	423 000 €
TOTAL HT		8 626 800 €

Le montant de la participation de la Savoisienne Habitat sur le programme d'équipements publics au titre de la convention de projet urbain partenarial est porté à 50 518 € HT, soit une diminution de 6 454 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le PLUi HD,

Vu la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 relative à la nature et aux modalités de l'accompagnement des projets d'urbanisme structurants communaux par Grand Chambéry,

Vu la convention de projet urbain partenarial pour l'opération Savoisienne Habitat les Chorégies sur la commune de Bassens signée le 8 janvier 2021,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 2 octobre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial pour l'opération Savoisienne Habitat les Chorégies sur la commune de Bassens,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à renégocier si besoin le contenu du projet d'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial ainsi que tout autre document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **199-25 C**

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de projet urbain partenarial pour l'opération Savoissienne Habitat les Chorégies à Bassens

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 2 - Conventions publiques d'aménagement

Date de l'acte : 06 novembre 2025

Annexe(s) : Annexe 1, Annexe 2

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20251106-lmc1H34414H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34414H1

Date de transmission en Préfecture : 07 novembre 2025

Date de réception en Préfecture : 07 novembre 2025

Date de publication sur le site internet: vendredi 07 novembre 2025